

# Ville de Malakoff

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du : **18 juin 2024**

**Objet : Budget supplémentaire 2024 du CCAS - Budget principal**

Nombre de membres composant le conseil : <b>17</b>		<b>N° 2024_27</b>
En exercice:	<b>17</b>	<b>Arrivée en Préfecture le :</b>
Présents:	<b>10</b>	<b>Publiée le :</b>
Représentés (ayant donné mandat):	<b>1</b>	<b>Exécutoire le :</b>
Absent excusé (sans mandat):	<b>6</b>	

L'an deux mille vingt quatre, le dix huit juin à 18 heures 00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Malakoff, légalement convoqués, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. BA Saliou.

### **Etaient présents :**

M. Michel AOUAD - M. René ASSIBAT - M. Saliou BA - M. Habib BEJAOUI -  
Mme Annick BELLESSORT - Mme Jocelyne BOYAVAL - Mme Sylvie LEBRET -  
Mme Julie MURET - M. Gilbert NEXON - Mme Carole SOURIGUES

### **Avaient donné mandat :**

Mme Monique ZANATTA à Mme Carole SOURIGUES

### **Etaient excusés :**

Mme Fatiha ALAUDAT - Mme Jacqueline BELHOMME - Mme Eva DIAW - M. Roland NAGEOTTE - Mme Charlotte RAULT - M. Martin VERNANT

Secrétaire de séance : M. AOUAD en conformité avec l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 18 juin 2024**

**Registre des délibérations**  
**Délibération n° 2024\_27**

Service : Administration Générale / Domaine : 7.1.2

**Objet : Budget supplémentaire 2024 du CCAS - Budget principal**

**Le conseil d'administration,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.1612-1 et L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu la délibération n° 2024-11 du 25 mars 2024 portant adoption du budget principal du CCAS,

Considérant que les communes et leurs établissements peuvent modifier leur budget primitif au cours de l'année concernée,

**Après en avoir délibéré,**

**Article 1** : ADOPTE, pour l'exercice 2024, le budget supplémentaire du budget principal du CCAS, équilibré en dépenses et en recettes, pour un montant de **173 449,80 €** en section de fonctionnement et pour un montant de **155 933,86 €** en section d'investissement.

Les modifications apportées sont les suivantes :

**En fonctionnement :**

Chapitre	Nature	Intitulé de la nature et commentaire	Montant, en euros
002	Recette	Résultat de fonctionnement reporté (excédent 2023)	166 849,80
011	6042	Frais de prestation, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 800 € d'ajustement pour la téléassistance</li> <li>• 15 500 € pour le passage au nouveau système de restauration, à compter de décembre, dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 900 € de restauration sur sites</li> <li>- 9 600 € de portage de repas</li> </ul> </li> </ul>	18 300,00
011	6156	Maintenance : ajustement de maintenance, notamment pour les copieurs, dépense non mandatée en 2023.	2 000,00
011	6184	Formations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- formations 2023 femmes victimes de violence – compensation erreur de rattachement 2023 : 895 €</li> <li>- formations agents transport porte à porte: 2 105 €</li> </ul>	3 000,00
011	6236	Impression du guide Solidaire - Compensation erreur de	1 100,00

		rattachement 2023	
011	6281	Adhésion centrale d'achat SIPPEREC	
011	62871	Refacturation ville pour le transport porte à porte (assurances, carburant, parking, ...)	- 6 000,00
012	64131	Estimation d'augmentation des frais de personnels validés en arbitrage budgétaire, non pris en compte à l'étape BP	57 000,00
65	65134	Ajustement enveloppe d'aides : - SIPPEREC 2024, vu la subvention : 100 € - Vu dynamique des demandes d'aides au 1 <sup>er</sup> semestre : CAP aides financières, Cohésia : 2000 €	2 100,00
65	6573641	Subventions aux résidences : solde des refacturations 2023 à imputer sur l'exercice 2024 (conventions ville / résidences)	86 978,80
65	65888	Contribution FSL moindre par rapport aux prévisions	- 535,00
042	6811	Ajustements, dont : - rétablissement déséquilibre amortissement BP : - 794 € - amortissement du véhicule pour le service de transport porte à porte ( 1/5ème de l'achat en année N) : 10 000 €	9 206,00
70	706888	Ajustement recettes tarifaires : - téléassistance : 2 000 € - restauration : estimations pour nouvelle prestation du dîner : 3 700 €	5 700,00
74	7473	Ajustement recettes de subventions téléassistance	800,00
74	74788	Ajustement enveloppe SIPPEREC 2024	100,00

### En investissement :

Chapitre	Nature	Intitulé de la nature	Montant
001	Recette	Résultat d'investissement reporté (Excédent)	145 933,86
20	2051	Concessions droits, brevets	27 933,86
21	21828	Matériel de transport : véhicule de transport TPMR	48 000,00
21	21848	Mobilier	40 000,00
21	21838	Matériel de bureau et matériel informatique	40 000,00
040	28041481	Autres immobilisations incorporelles : amortissement Véhicule porte à porte ( 1/5ème de l'achat en année N)	10 000,00

**Vote : la délibération est adoptée à l'unanimité, soit 11 voix pour.**

Fait et délibéré à la date ci-dessus  
Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme au registre

Jacqueline BELHOMME  
Présidente du CCAS

\*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.